



La web TV de la LEWB : www.lewb.tv

Coupes LEWB Pénélope Leprévost – Veredus - Sellerie Gilbert JUMPING - Règlement

- 1 En 2025, la LEWB en collaboration avec ses groupements régionaux prolonge les 3 challenges de régularité « Coupes LEWB régionales ». Ces challenges sont réservés aux athlètes LEWB ayant une licence en ordre pour la saison en cours et se monte sur une hauteur de
 - a. 80 cm pour la « Coupe LEWB Sellerie Gilbert de Jumping »
 - b. 90 cm pour la « Coupe LEWB Veredus de Jumping »
 - c. 100 cm pour la « Coupe LEWB Pénélope Leprévost de Jumping »
- 2 Le barème qui sera d'application pour les 3 épreuves de jumping est à choisir parmi les suivants en fonction du timing de la journée de concours :
 - a. Barème A 2 phases spécial : en priorité
 - b. Barème A barrage : si le timing le permet
 - c. Barème A au chrono : si le timing l'exige
- 3 Chaque groupement choisit 5 concours, se déroulant jusqu'à début octobre au plus tard, où une des épreuves CHEVAUX 80 cm, 90 cm et 100 cm est qualificative pour cette Coupe. L'athlète doit participer obligatoirement à 3 des 5 épreuves qualificatives et les 4 meilleurs résultats compteront pour établir le classement final.
- 4 Sur base des résultats de ces épreuves, tous les participants, quel que soit leur groupement, reçoivent des points comme suit :
 - a. 1ère place = 42 points
 - b. 2ème place = 37 points
 - c. 3ème place = 35 points
 - d. 4ème place = 33 points
 - e. Etc...
 - f. Chaque combinaison terminant son parcours obtient un minimum de 3 points.
 - g. Les abandons ou éliminations obtiennent 1 point.
- 5 Les classements provisoires par groupement sont établis en ne conservant que les athlètes du groupement concerné, avec leurs points attribués comme prévu au point 4. C'est uniquement le meilleur résultat du participant qui est pris en compte.
- 6 Les groupements font les classements (provisoire et finaux).
- 7 Les groupements s'occupent de la publicité du partenaire sur les compétitions de qualification.
- 8 En cas d'ex-aequo, les athlètes reçoivent les points de leur place.
- 9 Pour les classements provisoires et finaux, les athlètes sont classés en additionnant les points qu'ils ont obtenus lors des 4 meilleures manches de qualification. Si un athlète n'a participé qu'aux 3 manches obligatoires, la manche manquante vaut 0 point.
- 10 En cas d'ex aequo au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places... départagera les athlètes concernés.



La web TV de la LEWB : www.lewb.tv

- 11 La finale, prévue en octobre ou novembre, se déroule sur une hauteur à déterminer dans l'avant-programme de respectivement 80/85 cm, 90/95 cm et 100/105 cm. Le cheval choisi pour la finale doit au moins avoir participé à une manche qualificative en combinaison avec le lauréat. Si l'athlète est qualifié dans plusieurs niveaux de Coupes avec le même cheval, il ne pourra participer qu'à une seule finale et devra informer son groupement de son choix. Un athlète peut être qualifié à plusieurs finales si c'est avec des chevaux différents. Si l'athlète sélectionné ne peut être présent à la finale, sa place est attribuée au(x) athlète(s) suivant(s) issu(s) du même groupement régional. Lors du désistement d'un athlète, peu importe la raison, il perd sa place définitivement au profit du suivant du classement.

Les manches qualificatives sont publiées sur les sites des groupements et précisées sur l'avant programme du concours.

LES PRIX DES COUPES LEWB SELLERIE GILBERT – PENELOPE LEPREVOST – VEREDUS DE JUMPING

- La Sellerie Gilbert et les 2 marques Pénélope Leprévost – Veredus offrent des bons d'achat et/ou cadeaux en nature aux athlètes finissant dans les 8 premiers de chaque épreuve qualificative.
- Les 4 meilleurs athlètes du classement final de chaque groupement régional sont invités à participer à la finale qui se déroulera lors d'un événement particulier en fin de saison.
- La Sellerie Gilbert et les 2 marques Pénélope Leprévost – Veredus prévoient des cadeaux spécifiques (bons d'achat et/ou cadeaux en nature et/ou gains financiers) d'une plus grande valeur que ceux distribués pendant la saison pour les 8 premiers lauréats de chaque finale de chaque hauteur.
- La Sellerie Gilbert fait livrer l'entièreté des bons d'achat et des prix en nature au siège social de la LEWB, Rue de la Pichelotte 11 à 5340 Gesves. La LEWB s'assure de la répartition auprès de chaque groupement. Le groupement régional prendra ensuite en charge la distribution des prix.